



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du jeudi 22 juin 2017

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – M. BUTTARD – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. BULARD – Mme VANDEL – M. BIGOT – Mme SEMIEM – Mme LEPRON – Mme BARRIERE – Mme QUOD-MAUGER – M. BAULT – M. CERNEA –
M. GRAVIGNY (arrivé pour la délibération 2017-06-56, a le pouvoir de Mme Marquis)

Absents ayant donné pouvoir :

Mme BAULT à M. LEGUILLON
Mme XAVIER à Mme VANDEL
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE
M. GONZALES à M. GRISEL
M. DIATTA à Mme DESANGLOIS
Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY

Absente :

Mme BENASSI

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ Mme BAULT *donne pouvoir* à M. LEGUILLON
- ✓ Mme XAVIER *donne pouvoir* à Mme VANDEL
- ✓ M. ANSERMET *donne pouvoir* à M. DEFROMERIE
- ✓ M. GONZALES *donne pouvoir* à M. GRISEL
- ✓ M. DIATTA *donne pouvoir* à Mme DESANGLOIS
- ✓ Mme MARQUIS *donne pouvoir* à M. GRAVIGNY

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absente : 3

Votants : 25

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M. GRISEL est désigné pour remplir cette fonction.

Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

- **2017-06-47 : Convention constitutive d'un groupement de commande entre les communes de Darnétal, Déville-lès-Rouen, Petit-Quevilly et Saint-Pierre-lès-Elbeuf concernant la numérisation de registres de l'état civil.**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 25 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intègre le groupement de commande portant sur la numérisation des registres d'état-civil,

Article 2 : De prendre acte de l'intégration au groupement des villes de Darnétal, Déville-lès-Rouen, Petit-Quevilly.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

- **2017-06-48 : Convention constitutive d'un groupement de commande entre les communes de Rouen, Petit-Quevilly, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, Bois-Guillaume, Bihorel, Darnétal, Mont-Saint-Aignan, Cléon, le Trait et les CCAS d'Elbeuf-sur-Seine et de Rouen pour les achats de fournitures scolaires.**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 25 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intègre le groupement de commande portant sur l'achat en matière de fournitures scolaires,

Article 2 : De prendre acte de l'intégration au groupement des villes de Rouen, Petit-Quevilly, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, Bois-Guillaume, Bihorel, Darnétal, Mont-Saint-Aignan, Cléon, le Trait et les CCAS d'Elbeuf-sur-Seine et de Rouen.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T 4.1.1 création-transformation-suppression de postes

- **2017-06-49 : Modification du tableau des effectifs.**

Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
4	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe – temps complet	4	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade
6	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	6	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Adjoint administratif territorial – temps complet	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
		1	Attaché – temps non complet (24.5h)	Modification durée de travail

Filière animation :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Animateur – temps complet	1	Animateur principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Adjoint d'animation territorial – temps complet	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade

Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
3	Adjoint technique territorial – temps complet	3	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	2	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - temps complet	Avancement de grade

Filière médico-sociale :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
3	ASEM principal 2 ^{ème} classe	3	ASEM principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Auxiliaire de puériculture 2 ^{ème} Classe – temps complet	1	Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 25 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- **2017-06-50 : Recrutement d'un agent contractuel aux services techniques.**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 25 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire sur un emploi permanent relevant du grade de Technicien, pour effectuer les missions de responsable du service Patrimoine, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17.5 heures, du 3 au 28 juillet 2017 et du 28 août au 30 septembre 2017.

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur la base de l'indice brut 591 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les Techniciens.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférent.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2017.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- **2017-06-51 : Recrutement d'un agent contractuel (auxiliaire de puériculture) à la crèche.**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 25 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi non permanent relevant du grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, pour effectuer les missions d'agent d'accompagnement éducatif à la crèche/halte-garderie La Galipette suite à un accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 28 août 2017 pour une durée de 1 an.

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur la base de l'indice brut 351 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les auxiliaires de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférent.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2017.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- **2017-06-52 : Recrutement de deux agents contractuels (adjoints d'animation) à la crèche.**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 25 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à créer deux emplois permanents relevant du grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, pour effectuer les missions d'agent d'accompagnement éducatif à la crèche/halte-garderie La Galipette, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1^{er} octobre 2017 pour une durée de 1an.

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur la base de l'indice brut 351 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférent.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2017.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

• **2017-06-53 : Mise en œuvre du contrat d'engagement éducatif**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 25 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De décider la mise en œuvre des recrutements des animateurs et directeurs occasionnels sur les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement des accueils de loisirs et dispositifs :

- Accueil de loisirs les Lutins
- Accueil de loisirs du Manoir
- Accueil de loisirs du Cap jeunes
- Le dispositif Atout Sport
- Les séjours accessoires et camps proposés par le service enfance jeunesse

Article 2 : D'adopter l'organisation des temps de travail et des temps de repos proposée au regard des prescriptions minimales applicables

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer les contrats de travail dès lors que les besoins du service l'exigeront,

Article 4 : De doter les emplois en accueils de loisirs (Lutins, Manoir & Cap jeunes) et pour le dispositif Atout Sport d'une rémunération journalière égale à :

	Brut
Animateur non diplômé	70,29 €
Animateur en cours de formation BAFA ou BAFA (ou diplôme équivalent)	77,32 €
Directeur en cours de BAFD ou diplômé (ou diplôme équivalent)	88,36 €
Animateur qualifié "Atout Sport" ou Cap jeunes	85,00 €

De doter les emplois pour les séjours accessoires et camps proposés par le service enfance jeunesse d'une rémunération journalière égale à

Pour un animateur :

	Brut
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) avec nuit	99,41 €
Forfait de journée camps férié et dimanche) avec nuit	121,50 €
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) sans nuit	77,32 €

Forfait de journée camps férié et dimanche) sans nuit	99,41 €
--	---------

Pour un directeur :

	Brut
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) avec nuit	110,00 €
Forfait de journée camps férié et dimanche) avec nuit	132,00 €
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) sans nuit	87,50 €
Forfait de journée camps férié et dimanche) sans nuit	110,00 €

4.4 Autres catégories de personnels

- **2017-06-54 : Recrutement d'un contrat d'apprentissage au service restauration.**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 25 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recourir au contrat d'apprentissage.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à conclure dès le mois de septembre 2017 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Restauration	1	CAP cuisine	2 ans

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2017.

Institutions et vie politique 5.6 Exercice des mandats locaux

- **2017-06-55 : Adaptation du mode de calcul des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes des Conseillers délégués**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 25 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

- Le Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Les adjoints : 18.1178 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Les conseillers délégués : 9.059 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- **2017-06-56 : Convention 2017 entre le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la ville pour le reversement de repas servis aux personnes âgées**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser la signature d'une convention entre la ville et la CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf permettant la vente de repas au CCAS.

Article 2 : de fixer le coût du repas au coût réel établi pour 2017 ; soit 7, 45 Euros par repas.

Urbanisme 2.15 autre

- **2017-06-57 : PPI de la zone d'Elbeuf : Avis du Conseil Municipal**

Le **conseil municipal**, Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie, les commerces et relations de proximité décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'émettre un avis, avec les réserves mentionnées dans la délibération, sur le projet de PPI de la zone d'Elbeuf.

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents

- **2017-06-58 : Coopération décentralisée avec Rieti (Italie) et Prisacani (Roumanie), mandat spécial pour autoriser les déplacements.**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De décider que les frais réellement engagés par les membres de ces délégations seront remboursés aux membres des délégations, selon les conditions décrites dans la délibération.

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

- **2017-06-59 : Règlement Salon de la photographie et des arts numériques**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le nouveau règlement du Salon de la Photographie et des Arts Numériques ci-joint.

Finances Locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions

- **2017-06-60: Subventions aux associations**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Roger GRISEL, Adjoint au maire en charge des affaires sportives et vie associative décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'attribuer la somme de 3 500 euros à l'Amicale du personnel de la ville de Saint Pierre-Lès-Elbeuf et la somme de 3 000 euros au comité de Seine Maritime de Pétanque et Jeu Provençal.

Libertés publiques et pouvoirs de police 6.4 autres actes réglementaires

- **2017-06-61 : Convention avec le procureur de la république relative au rappel à l'ordre du maire en cas d'incivilités**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice Desanglois décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser la maire à signer la convention jointe à la délibération.

Domaine de compétences par thèmes 8.2 Aide sociale

- **2017-06-62 : Convention pôle emploi**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Louisa ACHOURI, adjointe au Maire en charge de la solidarité et du développement social décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de valider le projet de convention envisagé avec les services du Pôle emploi

Article 2 : d'autoriser M le Maire à signer la convention, ainsi que tous les actes afférents à sa mise en œuvre.

Informations

- Fêtes d'été le 23, 24 et 25 juin
- Réunion publique sur le déploiement de la fibre optique avec Orange à la salle des fêtes le 30 juin à 18h30
- Forum des associations, nouvelle formule : le 2 septembre au complexe sportif « les saulniers »,
- Installation des commerces sur les place Mendes France : les travaux avancent, ouvertures prévues en septembre.
- Travaux dans les écoles cet été
- Rentrée école J. Verne : recomptage prévu à la rentrée et rendez-vous prévu le 30 juin à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Maritime
- Rénovation voirie rue de la Villette : le projet convient aux riverains

Intervention de Jean-Pierre Buttard : Je souhaite revenir sur le sujet Linky notamment pour connaître la position de la municipalité sur ce sujet. Les sollicitations et inquiétudes sont nombreuses.

Patricia Quod-Mauger aimerait qu'un débat puisse être organisé entre élus du conseil municipal.
Nadia Mezrar s'interroge sur les motivations réelles du mouvement

M le Maire rappelle à M BUTTARD qu'il a pu participer avec d'autres élus à un temps d'échange et d'information avec ENEDIS. Les éléments présentés étaient plus que rassurants et ne permettent pas de s'opposer à l'installation des compteurs sur la commune. D'ailleurs, je dois rappeler que ce n'est une compétence ni du Maire ni du conseil municipal.

Je précise également qu'il est difficile d'échanger avec les opposants Linky : ils n'entendent aucun élément objectif comme l'avait démontré le rendez-vous avec ENEDIS

Enfin, pour conclure, je dois avouer être gêné par la récupération politique du mouvement par les élus communistes. Dès la rentrée, j'organiserai une réunion spécifique sur le sujet avec les membres du conseil.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H30

Le Maire



Patrice DESANGLOIS